

8 SIÈRE RÉGION

ANNIVIERS La commune met en veilleuse la taxe R2 et propose une taxe forfaitaire. Le Légitatif se prononcera.

Une autre taxe touristique

SONIA BELLEMARE

Une taxe annuelle entre 600 et 1500 francs, voilà la nouvelle proposition de taxe touristique de la commune d'Anniviers. Celle-ci change son fusil d'épaule. Elle abandonne l'idée de la taxe de remplacement d'occupation (taxe R2) pour plancher sur une taxe de séjour forfaitaire sur les résidences secondaires. L'adoption de la loi cantonale sur le tourisme en mai dernier a permis ce retournement. Par contre, sur le plan financier, les ordres de grandeur sont quasi les mêmes puisque si la taxe R2 était entrée en vigueur, on aurait parlé d'un montant situé entre 400 et 1600 francs par année.

Des besoins à justifier

Pour le président de la commune, Simon Epiney, ce changement s'explique facilement. «La principale demande des opposants à la taxe R2 était que nous ayons une base légale cantonale. C'est maintenant le cas. De plus, la procédure pour la taxe R2 était plus compliquée. On aurait pu se heurter à l'opposition de tous les propriétaires. Ici, c'est l'assemblée primaire qui décidera.»

Du côté des opposants à la taxe R2, Gilbert Burki, président des propriétaires de résidences secondaires d'Anniviers, n'est pas au courant de la portée financière de ce nouveau projet. «Nous avons combattu la taxe R2, et vous m'apprenez aujourd'hui que la nouvelle mouture est d'un montant similaire», tandis que Simon Epiney précise que «ces chiffres sont une simple estimation qui doit encore être validée par une commission et par l'assemblée primaire. Le montant perçu dépendra des décisions d'investissements. Nous devons justifier nos



La commune d'Anniviers compte 4000 résidences secondaires. La commune est prête à le reconnaître: tous les propriétaires ne paient par leur taxe de séjour. SACHA BITTEL



«Le montant perçu dépendra des décisions d'investissements.»

SIMON ÉPINEY
PRÉSIDENT D'ANNIVIERS

besoins.» Pour ce faire, la commune pourra s'appuyer sur le rapport de la commission d'in-

vestissements qui donne une vision des besoins touristiques d'ici à 2020.



«Cette taxe va obliger tout le monde à payer son dû.»

GILBERT BURKI
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'ANNIVIERS

Plus de contrôle
Le grand changement concerne également la disparition

des contrôles. Ceux-ci ne seront plus nécessaires, puisque la taxe journalière, basée sur l'objet im-

obilier, sera multipliée par l'occupation moyenne fois le nombre de pièces. Une démarche louée par Gilbert Burki. «Cette taxe va obliger tout le monde à payer son dû. L'actuelle taxe de séjour est une catastrophe à cause du coulage et de l'incapacité de la commune d'y mettre de l'ordre.» Une réalité reconnue par Simon Epiney. «Notre proposition permet d'associer tous les acteurs touristiques à l'alimentation d'un fonds d'équipement, simplifie la procédure et réduit l'immense coulage enregistré jusqu'à ce jour.»

Séance le 17 octobre

Et enfin, cette fois-ci, les propriétaires de résidences secondaires seront associés à la démarche à travers une séance d'information pour tous les acteurs touristiques de la station agérée le 17 octobre prochain. «Nous saluons cette approche et nous irons à cette séance, mais nous réservons notre réponse. Aujourd'hui, je paie 200 francs pour deux personnes par an en taxe de séjour. Demain, si je me retrouve à 1500 francs, ça fait beaucoup. D'un autre côté, si on y met des conditions comme l'équité dans l'encaissement...»

Simon Epiney, tient, lui, à rappeler que ces montants doivent être mis en comparaison avec un constat livré par une récente expertise: «Une résidence secondaire ne peut pas couvrir les frais qu'elle génère à hauteur de 1800 francs par an.»

Après avoir entendu les acteurs du tourisme de la vallée le 17 octobre, le Conseil communal, à travers une commission spécifique, affinera le règlement pour le soumettre ensuite à l'assemblée primaire en décembre.

«On ira vite, car on a tous les éléments», juge Simon Epiney, qui pense avoir un projet sous toit d'ici à la fin de l'année. ○